

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 005-1345/15/CC

■ Adhésion de Marseille Provence Métropole à l'association "Communauté Economique et Financière Méditerranéenne" (CEFIM) pour l'appui au lancement de la plateforme Experfi et paiement de la cotisation 2015
DPEATSV 15/13593/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La CEFIM, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a été créée en 1988, pour fédérer l'ensemble des acteurs économiques du territoire Aix-Marseille Provence et promouvoir la place économique et financière régionale. La CEFIM accompagne les entreprises dans leur stratégie financière et la recherche de financement haut et bas de bilan.

Son bureau est composé de représentants de : CCIMP, UPE13, Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur des Banques de la Fédération Bancaire Française, Euronext /Euronext, Banque de France, Barreaux d'Aix-en-Provence et de Marseille, Ordre des Experts-Comptables, AFTE Provence, Conseils et Experts Financiers Provence-Alpes-Côte d'Azur – CNCEF, Cie Régionale des Commissaires aux Comptes, Chambre des Notaires des Bouches-du-Rhône et du PRIDES Finances & Conseil Méditerranée

Ses missions sont :

- Etre un carrefour d'échanges, de bonnes pratiques et de diffusions d'informations économiques, financières, juridiques et fiscales à destination des professionnels du chiffre, du droit, du conseil et des chefs d'entreprise de notre territoire.
- Véritable « Place Economique et Financière » la CEFIM est un lieu d'aiguillage des différentes problématiques rencontrées par les chefs d'entreprise et elle fédère l'ensemble des acteurs économiques.
- Animer la « Place » des sociétés cotées et cotables sur toute la région PACA et Languedoc Roussillon en soutien des actions EnterNext afin de continuer de développer l'écosystème boursier régional.
- Proposer une force d'appui en dispositifs financiers, assister les dirigeants d'entreprise, de plus de trois ans d'existence, à travers la plateforme EXPERFI.

Pour informer et conseiller les entreprises, la CEFIM est organisée autour de cinq pôles :

- Pôle Bourse,
- Pôle Amorçage / Développement / Transmission,
- Pôle Droit et Gouvernance,
- Pôle Fiscal, Patrimonial et Immobilier,
- Pôle Financement et Trésorerie

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

L'Association pour l'année 2014 a organisé 64 manifestations et attiré 5300 participants. Ce sont des conférences, débats, ateliers sur des thématiques relatives aux 5 pôles.

Depuis le début de l'année 2015, la CEFIM a lancé un service de conseil et d'appui en stratégie financière pour les chefs d'entreprise de TPE et PME de plus de 3 ans d'existence : EXPERFI.

EXPERFI apporte son expertise sur trois domaines d'intervention :

- ◆ Service d'assistance et d'orientation des chefs d'entreprise dans leur recherche de financement haut et bas de bilan. L'observatoire du financement des entreprises confirme que les relations banques et entreprises sont compliquées et que certains chefs d'entreprises ne sont pas à l'aise sur les sujets financiers.
- ◆ Support pour les chefs d'entreprise dans la transmission de leur société (aide à la valorisation, orientation vers les structures de repreneurs..). Les cédants rencontrent également des difficultés car les démarches à entreprendre ne sont pas clairement identifiées.
- ◆ Conseille et assiste les chefs d'entreprise pour la prévention et la restructuration de leur société. En cas de difficultés, le chef d'entreprise hésite à s'adresser au Tribunal de Commerce et développe un sentiment d'échec et de culpabilité.

Les premiers résultats sont encourageants :

- ◆ Conseils en analyse financière et recherche de financements : 31 dossiers
- ◆ Cessions d'entreprises et entreprises en difficultés : 8 dossiers

Il est proposé à la Communauté Urbaine d'adhérer à cette association au titre de l'année 2015.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de la Cefim, à travers la plateforme Experfi, de conseils et d'appui en stratégie financière pour les chefs d'entreprise de TPE et PME de plus de trois ans et pour la promotion des activités économiques du territoire de la Communauté Urbaine.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion et le paiement de la cotisation 2015 de 3 000 euros à l'association "Communauté Economique et Financière Méditerranéenne".

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015 de la Communauté Urbaine, sous-politique B320 – nature 6281 – fonction 90.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
Le Président Délégué de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Gérard CHENOZ

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER